

FORMATION du 11 au 15 Avril 2022 *Formation Éducateur Aisance Aquatique*



OBJECTIFS DE LA FORMATION

CERTIFICAT DE REALISATION

L'objectif de cette formation vise à la préparation du diplôme d'éducateur Aisance Aquatique. L'éducateur aisance aquatique exerce dans le cadre de la mise en place des « classes bleues » ou « stages bleues » organisés par les structures habilitées par le cahier des charges nationales.

METIER VISE

Les participants à la formation seront en capacité, par la suite, de mettre en œuvre et d'encadrer des séances d'aisance aquatiques dans le cadre de classes bleues ou de stages bleues ; capacité qui sera validée par la délivrance d'une Attestation de formation continue.



PUBLICS ET PREREQUIS

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Les postulants à la formation devront être soit :

- Éducateur sportif titulaire d'un diplôme lui conférant le titre de Maître-nageur sauveteur : MNS, Chefs de bassins, entraîneurs
- Professionnels de l'enseignement et de la petite enfance (enseignant) ;
- Cadres de l'éducation nationale : conseiller pédagogique de circonscription, conseiller pédagogique départemental, inspecteur pédagogique ;
- Professeur de sport relevant du Ministère en charge des Sports

2- MODALITE D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pièces à fournir pour s'inscrire :

1. Présenter un certificat médical de non contre-indications à la pratique à l'enseignement des activités aquatiques – datant de moins de 1 an à l'entrée en formation
2. Présenter un justificatif relatif à votre statut professionnel (MNS, professeur de sport, cadre de l'éducation nationale, enseignant ...)

Ouverture des inscriptions : Vendredi 11 Mars 2022

Clôture des inscriptions : Mardi 5 Avril 2022

Pour CANDIDATER à cette formation de l'ERFAN GRAND EST, aller sur la page "[Formation](#)" du site de la ligue Grand EST puis cliquer sur « [Inscription](#) ».

Les candidats devront se préinscrire en ligne obligatoirement avant de recevoir le dossier d'inscription. Pour être considéré recevable, ce dernier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

4- POSITIONNEMENT : Du 6/04 au 10/04/2022

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des

diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives. Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser. Le contenu sera le suivant :

1. Une phase de présentation de la formation par le biais de cette fiche formation et d'une information collective le Mardi 22 Mars 2022 en visioconférence

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'accueil du stage ou de la classe bleue et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation par le biais d'un questionnaire transmis avant l'entrée en formation

Ce questionnaire de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire.

Il permettra de réaliser :

- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation.

ATTENTION : La formation ne pourra avoir lieu que dans le cas où un minimum de 8 stagiaires se seraient inscrits.



CONTENUS DE LA FORMATION

1- LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Conduire un projet de tenue « d'une classe ou d'un stage bleue »

2- LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable d'assurer la logistique et l'organisation d'une classe ou stage bleue
2. Être capable d'intégrer son projet dans le cadre scolaire
3. Être capable d'adapter son projet au public des 4-6 ans
4. Être capable d'analyser le cadre pédagogique proposé
5. Être capable d'établir les étapes de construction du nageur
6. Être capable d'aménager ses apports pédagogiques en lien avec l'Aisance Aquatique
7. Être capable de placer le nageur au centre même du dispositif
8. Être capable de d'analyser la place du formateur au sein de la formation

3- LE PROGRAMME

I. Logistique et organisation

1. Le transport des enfants

Bien avant l'arrivée au bord du bassin, le circuit des classes bleues débute à l'école, et comprend le trajet en car et les vestiaires collectifs. A la maternelle ce parcours est souvent une première occurrence et convient d'être préparé pour privilégier une expérience positive pour les élèves.



2. Le(s) bassin(s)

Comment faciliter la mise en place de la pratique et aborder ce qui peut assister ou inhiber la progression des enfants ? Comment réorganiser les plannings en fonction de l'utilisation des bassins liée à l'aisance aquatique

3. Le ratio élèves/enseignants/formateurs

Pour le bon déroulement de la formation un ratio de 3 ou 4 élèves pour 1 stagiaire est préconisé, mais par la suite l'encadrement peut être réduit à 1 pour 10, voir seulement deux encadrants pour une classe.

II. Le cadre scolaire

1. Le projet pédagogique

C'est un des premiers pas dans l'organisation des classes bleues, la constitution de ce projet est le premier acte de la collaboration entre les équipes des Maîtres-nageurs et les professeurs et conseillers pédagogiques.

2. Les intervenants à la piscine

Comment attribuer les rôles et organiser l'activité à la piscine afin que le temps dans l'eau soit le plus profitable possible ?

3. Le groupe classe

La découverte de l'espace aquatique se fait bien plus aisément en groupe et permet de poursuivre l'œuvre de socialisation particulière à ces âges.

III. Les caractéristiques des publics

1. Moyenne Section, la grande section et le cours préparatoire

La perception des autres et du groupe, de la peur, le rapport à l'adulte, la motricité spécifique à chaque âge sont ici abordés ainsi que les activités en amont et en aval des séances permettant de construire des savoirs sur le savoir-faire. La dimension sécuritaire

2. La sécurité passive offerte par le matériel est à remplacer par la sécurité active permise par la conquête de l'aisance aquatique et l'acculturation des adultes aux bonnes pratiques dans le domaine aquatique.

3. Le jeu et l'apprentissage

L'apprentissage doit se faire en réussite autour de situation permettant à chaque enfant de trouver du plaisir lors de l'apprentissage.

IV. Le cadre de fonctionnement

1. La technique

L'analyse de ce qui se fait de mieux dans la discipline permet de mieux comprendre le fonctionnement de la natation.

2. La didactique

Il s'agit de tracer le chemin menant le débutant jusqu'au haut niveau d'organisation, et de planifier les étapes afin de les rendre accessibles.

3. La pédagogie

C'est la mise en œuvre concrète, fortement liée à la personnalité de l'enseignant et à la manière dont il va se mettre en rapport avec l'apprenant.

V. La construction du nageur



1. Nageur de surface et stratégie de la grande profondeur

La conquête de l'aisance aquatique doit se faire grâce à la mise en situation face à l'environnement sans que celui-ci soit dénaturé. La liberté d'agir dans le milieu aquatique en toute sécurité vient des repères construits par l'exploration des différentes dimensions de ce nouveau milieu.

2. Le nageur polyvalent

L'aisance aquatique vise à ce que l'apprenant acquiert les bases qui lui permettront de pratiquer toutes les activités se déroulant dans le milieu aquatique.

3. Etapes de construction du nageur

Les passages obligés qui vont jaloner l'apprentissage des débutants au haut niveau d'organisation.

VI. L'aisance aquatique

1. Aménagements des espaces

Comment concrètement faciliter les apprentissages sans artifices qui dénatureraient la prise d'information des apprenants.

2. Aisance et espace d'action

Pour agir l'apprenant doit pouvoir se construire des représentations suffisantes de son espace d'action, ces prémices souvent éludés sont pourtant le fondement de toute activité motrice.

3. Gestion de la peur

Que celle-ci soit d'origine posturale ou culturelle, l'enseignant doit être très au fait des mécanismes d'origine de la peur chez l'apprenant afin de proposer des situations adapter et d'adopter une posture adéquate.

4. Les différents niveaux de compétences attendues

En fonction des niveaux de classes présents lors de la formation, quels niveaux minimums sont à obtenir et quel niveau moyen est à viser.

VII. L'activité des enfants au centre du dispositif

1. Contrat didactique : le choix et la contrainte

La posture de l'enseignant est complexe entre la contrainte inhérente à la mise en place de la situation et la liberté nécessaire à l'apprentissage.

2. Gestion des émotions

Particulièrement propice à la découverte de soi pour les jeunes apprenants, il convient pour l'enseignant de gérer au mieux les émotions, qu'elles facilitent ou entravent la progression.

3. Libérer les enfants pour libérer les enseignants

La plupart des freins sont souvent issus des adultes qui limitent et freinent sans le vouloir la progression des enfants dans l'activité aquatique.

VIII. La formation de formateurs

1. Attitudes, rôles, fonctions

La suite de la diffusion de l'aisance aquatique, comment aborder les classes bleues et la formation des enseignants et maîtres-nageurs ?

2. Repérer les niveaux d'interventions

Identifier les différentes compétences et les différents niveaux d'intervention afin d'organiser l'activité des stagiaires.

3. Auto-socio-construction et engagement



Le groupe, bloc fondamental en formation, et l'acceptation d'entrer dans le jeu pour chaque individu.

XI. Étude de cas et débriefings

3- Poursuite de parcours

Afin de vous proposer les parcours de formation les pertinents possibles, l'ERFAN vous invite à régulièrement vous rendre sur notre site internet pour découvrir nos formations continues.

www.lge-natation.fr/formations



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Grand Est est déclaré auprès de la FFN pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 11/04/2022 au 15/04/2022	30 heures	05/04/2022			Jusqu'au 10/04/2022

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Lors de cette formation les stagiaires auront à leurs charges la surveillance et l'encadrement des apprentissages des enfants participant au stage bleu porté par le club du Stade de Reims Natation. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité des formateurs.

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	40 Heures	
Détails du parcours type individualisé du candidat	En centre	30 Heures
	En pratique avec formateur	10 Heures

CALENDRIER DE LA FORMATION

	LUNDI 11/04	MARDI 12/04	MERCREDI 13/04	Jeudi 14/04	VENDREDI 15/04
9h00-10h45	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle
10h45-11h30	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine
11h30-13h00	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h00-16h00	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle	Formation salle
16h-16h45	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine	Séance piscine
16h45-18h00	Débriefing piscine	Débriefing piscine	Débriefing piscine	Débriefing piscine	Débriefing piscine

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation et Centres aquatiques pédagogiques

Salle : 40 Rue Raymond Poincaré, 51100 Reims (Maison de quartier ORGEVAL)

Piscine : 25 Rue Raymond Poincaré, 51100 Reims (Piscine ORGEVAL)



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée

- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

- Plusieurs bassins de natation
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Suivi pédagogique de la formation
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves Formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences dans le cadre du référentiel du projet national



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

A ce jour, aucune équivalence n'a été répertorié auprès du ministère des Sports en charge de cette certification.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »
- Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification		
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes (Restauration du midi et frais de dossier)	Dont Frais de dossier
Éducateur Aisance Aquatique	400€	275€	100€	25€

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement et comprenant les repas du midi. Les éventuels hébergement et repas du soir sont à votre charge.

- mail : erfan@lge-natation.fr
- par téléphone au : 03 26 70 00 10

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

X	Contrat d'apprentissage
X	Contrat de professionnalisation
X	CPF / CEC
X	CPF de Transition Professionnelle
✓	Autofinancement

Vous êtes salarié ?

✓	PRO A - Promotion par alternance - OPCO
X	CPF de transition professionnelle
✓	Plan de Développement des Compétences
✓	Action individuelle - OPCO
X	FNE
✓	Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	Etienne IENNY	06 75 21 55 73	etienne.ienny@lge-natation.fr
Référent administratif	CREUSOT Elodie	06 14 35 05 88	Elodie.creusot@lge-natation.fr
Référent COVID	CURE Antoine	06 30 39 51 68	Antoine.cure@lge-natation.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Saison	Taux de Satisfaction Stagiaires	Nombre de stagiaire	Taux d'abandon	Taux de rupture des contrats	Taux de réussite (tout UC)
10/2021	95,8	11	0%	0%	100%